



BIM'S 2022

ACTUALITES A SOLGNE



BONNE
ET
HEUREUSE
ANNÉE



Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre a été célébrée au son du clairon de Denis Lassard.

Le nom des Solgnois morts pour la France et la lettre d'un poilu ont été lus avant de déposer des fleurs et une gerbe sur le monument aux morts.

En clôture, une remise de décoration, croix du combattant à Mr Pecquenard, au titre de la 4ème génération de feu.



Moselle déracinée



82 ans après l'évacuation, la Moselle remercie ses hôtes.

En 1939 et 1940, près de 400 000 Mosellans ont vécu l'exode sur différentes routes de France. Quarante-huit départements les ont accueillis. En octobre dernier, la Moselle les a invités durant quatre jours de commémorations pour que cette période oubliée trouve enfin sa place dans l'Histoire de France.

La ville d'Astaffort qui a accueilli les Solgnois était représentée par M. Hubert DELPECH (ancien maire) et M. Philippe MARSAC (1^{er} adjoint).



Péri's cool !

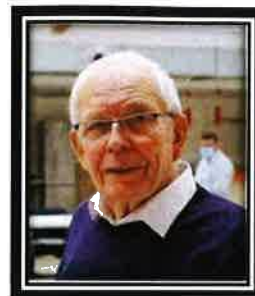
Merci à toute l'équipe du péri's cool qui œuvre au quotidien pour le plus grand bonheur de nos petits (atelier cuisine, animation de loto, décoration de l'arbre de NOËL, activités manuelles...)



La fête patronale du 19 septembre a battu son plein avec une nouvelle formule (stand de boissons, manèges pour petits et grands, concert, et feux d'artifice...)



L'Edito du maire



Chers amis Solgnois

Vous savez tous que Norbert Schoch, Maire élu a été contraint médicalement de démissionner.

Faute de candidat de notre liste, j'ai dû à la demande unanime de notre groupe, sortir de ma semi-retraite et me présenter à sa succession. J'ai été élu à une large majorité, je n'en tire aucune victoire, car j'aurai aimé prendre du recul en famille, comme je le souhaitais et continuer à jouer le rôle de conseiller dans les dossiers en cours. Aujourd'hui je suis présent et si ma santé me le permet je poursuivrai ma mission, malgré une opposition procédurière, mais c'est le jeu de la démocratie, j'en ai vu d'autres, en cinquante années de vie publique à votre service car on ne passe pas de 350 à 1176 habitants sans connaître des épreuves que j'ai d'ailleurs toujours su maîtriser et surmonter.

Par contre, il y a quelques individus dont je tairai le nom, qui me harcèlent en mettant en doute mon intégrité sur plusieurs sujets et cela même auprès des autorités judiciaires. Jusqu'à ce jour, j'ai laissé faire. Si les choses allaient trop loin, cela devra être sanctionné, pour cela j'ai constitué un dossier et je porterai plainte pour harcèlement et propos diffamatoires.

Vous connaissez tous mon tempérament bienveillant (peut-être trop quelque fois) mais je pense en priorité à mon village et à son avenir pour votre bien-être, je n'en ai pas le monopole à la différence de certains. Mais soyez assurés que je continuerai à travailler avec mes amis du conseil municipal avec la transparence et l'honnêteté dont j'ai toujours fait preuve, qualités qui m'ont permis si longtemps d'obtenir votre confiance.

Je veux profiter de cet éditto pour remercier nos partenaires qui nous aident dans nos projets au quotidien. Plus particulièrement le Lions Club, SAS Bertrand, les entreprises et les habitants dans le cadre de la création du Bosquet.

Sur le plan de la communauté de communes, Emilie vous parlera de nouveaux services pour les habitants, à savoir : ouverture de deux maisons France Services, respectivement à Verny et à Rémillly, et également d'un dispositif « mobilité solidaire » pour les personnes âgées et également de la plantation du bosquet de 500 arbres

Sur la page suivante, je vous parlerai de la révision du P.L.U., des ordures ménagères, de la réalisation de notre programme électoral ainsi que le projet scolaire.

Sachez que le financement de chaque projet est conçu individuellement pour répondre au besoin de notre commune.

N'hésitez pas à me rencontrer en mairie, ou dans tout autre endroit, pour évoquer vos problèmes personnels, et tenter de les résoudre ensemble, en bonne intelligence. Cette invitation est valable également pour mes adjointes.

J'espère que cette nouvelle année sera plus sereine que les précédentes sur tous les plans, et qu'elle répondra à vos attentes et vous garde en bonne santé.

Bonne année 2022.

Jean STAMM



« Au-delà des mots, des actions concrètes »

C'était le leitmotiv de notre campagne électorale de 2019, il y a presque 2 ans, et nous avons déjà bien entamé notre programme.

- Sur l'urgence écologique



Nous devons redonner à la nature ce que l'homme lui a pris. Ainsi, les premiers pas sont lancés avec la réhabilitation du site d'apport volontaire de déchets inertes pour créer le « Bosquet ». C'est le début de la mise en place de la trame verte et bleue. L'inauguration se fera en mars 2022.

Pour optimiser les sources d'énergie, une grande partie des lampes de l'éclairage public a été remplacée par des ampoules LED. Le chantier se terminera début janvier.

Comme le colibri avec sagesse, nous faisons notre part d'écologie.

- Sur la sécurité

Nous avons mis en évidence les problèmes du carrefour avec la RD 955 et la dangerosité de cet axe routier.

Après plusieurs concertations avec la direction des routes du département, seront mis en place dès la première semaine de janvier :

- 2 radars pédagogiques
- 2 silhouettes enfants aux abords du passage piétons
- La remise en service des 2 projecteurs flash de signalisation de carrefour.



De plus, une signalisation particulière avec silhouettes réfléctorisées s'ajoutera à la signalisation horizontale au niveau du passage des enfants du périscolaire, place du 18 novembre.

C'est tout ce que la réglementation nous permet de réaliser au niveau du carrefour de la RD 955.

En parallèle, nous poursuivons notre réflexion dans le cadre de la télé surveillance, de la mise en place d'ateliers sur les défibrillateurs et sur la formation du premier intervenant.

- Sur la solidarité



Nous avons promis une bibliothèque de rue, elle est en place à l'entrée de l'école.

La permanence en mairie le samedi matin est en place.

Nous adhérons à l'application « Panneau Pocket », au service des solgnois.

Nous continuons une publication bi annuelle de notre bulletin d'information municipal.

Bien sûr, toutes les promesses ne sont pas encore engagées et nous travaillons en commission afin de les soumettre au conseil municipal.

Par ailleurs, nous avons en instance « forcée » plusieurs projets dont la réalisation du local dentaire fonctionnel qui est proposé en location aux 3 dentistes actuels. Cette réalisation médicale pourrait être complétée par un projet de déplacement de la pharmacie jumelé avec des cellules à destination médicale.

Malheureusement, ces projets sont retardés par des actions en justice qui s'opposent à leurs réalisations.

Après 600 jours de gestion de notre commune, voilà un bilan qui montre que le conseil municipal s'est activé en respectant la ligne de conduite prévue au scrutin de 2019.

PROJETS SUR NOTRE COMMUNE

LE BOSQUET :

En collaboration avec le Lions Club, SAS Bertrand, les habitants et plusieurs entreprises, la mairie va réaliser un Bosquet sur le site d'apport volontaire de déchets inertes fermé en 2020. Environ 700 m³ de terre ont été raménés sur le site afin de pouvoir planter 500 arbres de différentes essences. Des tables et des bancs seront installés. Un parcours pédagogique sera créé en bordure du Bérup. Chaque enfant a eu l'opportunité d'acquérir un arbre portant son nom.



L'ALEC du Pays Messin « Agence Locale de l'Energie et du Climat »

L'ALEC du Pays Messin propose un accompagnement personnalisé et gratuit pour les personnes souhaitant une aide dans un projet de rénovation énergétique. Quel que soit votre projet, les conseillers de l'ALEC vous guident de la réflexion jusqu'à la réalisation de vos travaux.

Service gratuit : 03.87.50.82.21 – INFO@ALEC-PAYSMESSIN.FR - Site Internet : alec-paysmessin.fr

MOBILITE SOLIDAIRE **Mobilité Solidaire, c'est quoi ?**

C'est une équipe de conducteurs bénévoles adhérents à Famille Rurale qui accompagnent dans leurs déplacements, les habitants de la Communauté de Communes du Sud Messin qui :

- Ne disposent pas de moyens de locomotion,
- Sont retraités, demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux,
- Disposent de revenus mensuels limités,
- Sont adhérents de l'association.

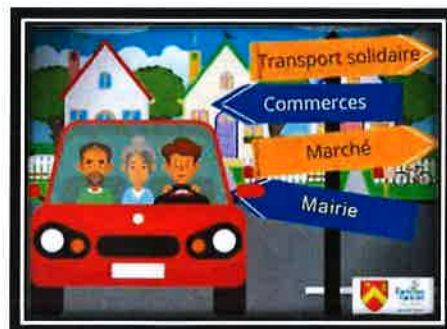
Les bénéficiaires du service peuvent réserver un trajet en contactant directement la Fédération « Famille Rurale » qui se chargera de mobiliser un conducteur bénévole, contre remboursement de frais kilométriques partagés entre le bénéficiaire et la Fédération :

-0,16€/km parcouru pour les bénéficiaires dont les revenus sont compris entre 0 et 1100€/mois

-0,32€/km parcouru pour les bénéficiaires dont les revenus sont supérieurs à 1100€/mois

Le défraiement kilométrique pour le conducteur bénévole est de 0,40€/km parcouru depuis son domicile jusqu'à son retour.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la Communauté de Communes du Sud Messin au 03.87.38.28.68 ou famille Rurale au 03 87 65 47 54.



MAISON FRANCE SERVICE

2 maisons France SERVICES ont ouvert à Verny et Rémilly. 3 personnes à votre service pour vous accompagner dans vos démarches administratives de santé, famille, retraite, recherche d'emploi....

Horaires d'ouverture sur le flyer ci-joint.

LE P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)



Il a pour vocation de planifier et gérer l'occupation du sol dans une optique de développement durable.

Depuis plus d'un an, nous sommes en phase de révision de ce document.

La municipalité tient à faire participer les habitants à ce projet. Elle a pour cela déjà mis à disposition des Solgnois, les premières études élaborées par la commission urbanisme afin de recueillir leurs remarques et avis.

Le projet consiste en 4 points essentiels :

- 1) Un projet de développement durable (P.A.D.D.) : il définit les objectifs compatibles avec la loi, et avec le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCOTAM) dont nous faisons partie.
- 2) Les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) : elles exposent la façon dont nous souhaitons mettre en valeur, restructurer ou aménager les secteurs du territoire.
- 3) Un règlement : il fixe les règles de constructibilité de chaque zone du plan.
- 4) Un plan de zonage : il fait apparaître les délimitations des différentes zones.

Echéancier :

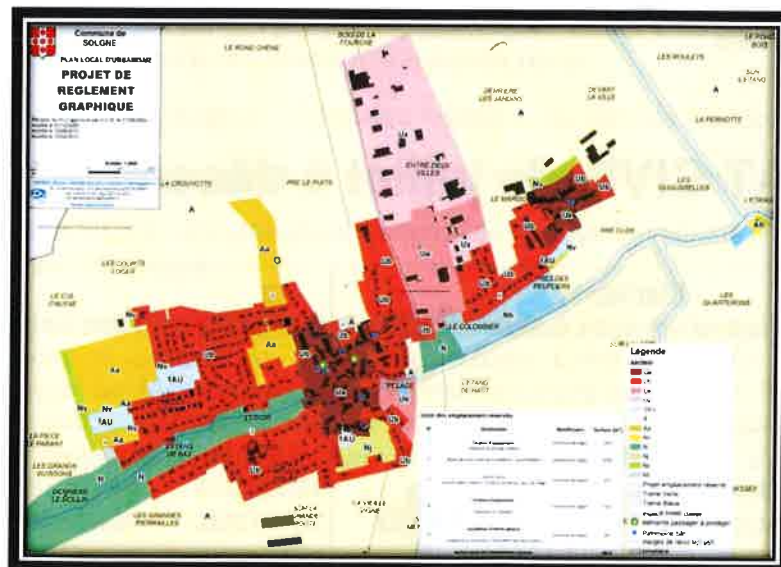
La commission urbanisme se réunira début janvier, pour prendre en considération les remarques des habitants que nous avons rencontrés en réunion publique ou de manière individuelle à la mairie. Le projet sera examiné par le conseil municipal, puis envoyé aux personnes associées (communes voisines, instances départementales, chambres de commerce et agricole, SCOTAM), Viendra ensuite la phase d'enquête publique où le commissaire enquêteur recevra encore le public solgnois, et établira un rapport avec avis à envoyer au Tribunal Administratif. A son retour, le projet sera présenté au conseil municipal pour approbation.

Notre projet :

Par rapport à l'existant, il réduit la surface urbanisable de 32 hectares et d'ici 2032 nous ne serons autorisés à produire que 49 logements dont 15 en renouvellement urbain et 34 en O A P (lotissement) ceci avec une densité brute de 25 logements à l'hectare (parcelles moyennes de 4 ares)

Voici tracé le circuit administratif de ce projet, il verra le jour au mieux et sauf accident de parcours, en fin d'année 2022.

Si vous êtes intéressés nous vous invitons à nous rencontrer sur ce sujet qui permet de dégager les enjeux pour l'avenir du village, ainsi que leur incidence sur l'environnement.



ECOLE PRIMAIRE

Nous travaillons en collaboration avec le SIVOM sur le projet de restructuration des locaux scolaires. Plusieurs scénarios sont à l'étude, réhabilitation ou construction neuve. En qualité d'acteur financier à 50%, nous choisirons le projet le plus adapté aux circonstances.

PANNEAU POCKET



PanneauPocket

Grâce à l'application gratuite PanneauPocket sur votre smartphone ou tablette, vous recevez en temps réel les informations que la Mairie publie. Actuellement 665 Solgnois sont inscrits à l'application.

Vous pouvez également vous connecter depuis votre ordinateur sur le site suivant :

<https://app.panneaupocket.com/>

CABINET DENTAIRE

Au mois d'août, la commune a lancé un appel d'offre pour la construction d'un nouveau cabinet dentaire. 45 offres ont été reçues, malheureusement le résultat de cette consultation a été déclaré infructueux car les résultats étant démesurés par rapport au budget fixé.



Une nouvelle consultation est en cours avec un projet modifié et revu à la baisse.

POUR SAUVER LA VIE, une boîte dans votre réfrigérateur !

Il s'agit d'une boîte transparente dans laquelle toute personne âgée ou vulnérable peut placer une fiche d'informations dûment remplie avec de précieux renseignements médicaux et chirurgicaux, allergies et traitement.

Cette petite boîte plastique est à stocker dans la porte du réfrigérateur, endroit stratégique car facilement repérable par les secouristes. Elle est accompagnée d'un autocollant à placer sur le côté intérieur de sa porte d'entrée.



En cas d'intervention, les services de secours connaissent ce dispositif et se rendent directement au réfrigérateur.

Créée par le Lions Club, elle sera offerte par la municipalité à toutes les personnes vulnérables.


ETAT CIVIL de juillet à décembre 2021

16/10/2021	Mariages: WORMS Frédéric – PULLEN Karen		13/11/2021	Pacs: HEMERY Rudy – PIANEZZOLA Audrey	
20/07/2021	Décès: SCHAUB Claude		02/07/2021	Naissances: NADAL STEG Marylou	
22/09/2021	PHILIPPEAUX épouse FEIL Michèle		27/07/2021	HOFFMANN Orlane	
25/09/2021	MOUROT Gaëlle		31/08/2021	ZACHAYUS Romy	
09/12/2021	SKIBA Czelaw		28/10/2021	POLICCIARDI Théonie	
			14/12/2021	BRICE Julia	

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE




Mairie :

Lundi et jeudi de 16h00 à 18h00 ;
Mardi et vendredi de 10h00 à 12h00.
 03 87 57 70 21



Agence postale :

du lundi au samedi, les matins de 9h30 à 12h00
lundi, mardi, jeudi, vendredi après-midi de 16h30 à 18h00
Fermée le mercredi après-midi et samedi après-midi.
 03 87 57 70 00

ACCUEIL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD MESSIN



Présidente : Mme Brigitte TORLOTING

Adresse : 2 rue Pilâtre de Rozier - 57420 GOIN

Téléphone : 03 87 38 04 10

E-mail : contact@sudmessin.fr - Site web : www.sudmessin.fr

DECHETERIE / RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

ATTENTION : Changement des jours de collecte.

Ordures ménagères : ramassage le lundi matin. Attention 12 levées annuelles comprises dans la redevance, les levées supplémentaires seront facturées selon document ci-joint.

Recyclables : ramassage le jeudis matin des semaines impaires

La Communauté de Communes nous informe que les coûts de transport et de traitement des ordures ménagères augmentent. La capacité d'incinération n'est pas suffisante, et l'enfouissement reste une solution mais limité par les contraintes de l'Etat.

Pour équilibrer son budget, elle a décidé à compter du 1er janvier 2022, de fixer la redevance de base à 99 euros par personne et ceci pour 12 levées par an.

Il est important pour tous les citoyens de savoir que la réduction des déchets reste la solution rapide et efficace financièrement et aussi écologiquement.

L'objectif de la communauté de commune est de réduire de 2.3 kg par habitant et par mois les ordures ménagères résiduelles, en triant et collectant davantage toutes les matières recyclables.

Horaires d'ouverture de la déchèterie :



lundi : 14h - 18h

Mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h

jeudi : 14h - 18h

vendredi: 14h - 18h

samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Accès à la déchèterie : un badge d'accès est nécessaire pour se rendre aux déchèteries de Rémilly et Verny qui peut-être demandé à la Communauté de Commune ou sur le site : <https://dechets.sudmessin.fr/formulaires/demande-de-badge-d-acces-decheterie.html>

expression de la liste

Solgne 2020



Chères Solgnoises, chers Solgnois,

Tout d'abord, Blandine, Philippe et moi vous souhaitons une très belle année 2022 !

Mais revenons sur l'année 2021, toujours rythmée par la pandémie qui nous a tous plus ou moins touchés.

À Solgne, notre vie municipale a été le théâtre de rebondissements en tous genres, dignes d'un vaudeville.

En 2020 s'installe un nouveau maire épaulé par une équipe motivée, porteuse de nouvelles idées et surtout de promesses.

En 2021, tel le Phoenix, l'ancien premier magistrat de Solgne revient aux affaires, et renfile son écharpe tricolore, qu'il n'avait finalement pas encore raccroché.

Ce scénario était-il écrit à l'avance ? Même après 37 ans de mandat, cette fonction resterait-elle attractive ? En tout cas, le maire de mai 2020 à février 2021, qui a expliqué que cette mission avait dégradé son état de santé, a préféré laisser sa place à son prédécesseur. « Tout ça pour ça ? » serait-on tenté de dire...

Rétrospective 2021

Conseil municipal à géométrie variable

Démission du nouveau maire ; entrée au conseil d'une élue qui quitte la commune quelques jours plus tard ; retour à la fonction de simple conseiller du 2^e adjoint.

Tout cela est-il bien normal ?

Les projets essentiels

Maison dentaire

- **Un bâtiment prévu pour n'accueillir que des dentistes** : pourquoi se limiter à une seule catégorie de professionnel de santé ?

- **Un énorme investissement** : même si l'appel d'offres est toujours en cours, le coût total (bâtiment, terrain, parking et autres aménagements, études) devrait dépasser allégrement les 500 000 €. Ajoutons à cela les 50 000 € pour l'achat du terrain rue d'Alsace-Lorraine (site initial du projet). En avons-nous les moyens ?

- **Fonctionnement flou** : que penser du futur loyer, déjà discuté avec les professionnels engagés, et dont le montant annoncé dépasse à peine celui d'une simple maison ?

- **« On vide les caisses ! »** : la quasi-totalité du budget d'investissement sert à financer la maison dentaire. Nous avons proposé d'autres sources de financement, ce qui permettrait de garder des fonds pour d'autres projets communaux. Pourquoi M. le Maire n'explore-t-il pas ces pistes ? Les futurs locataires ne pourraient-ils pas également investir dans le projet (par ex. en créant une SCI).

École

Depuis des mois, nous alertons M. le Maire sur la vétusté de notre école (confirmée par un rapport de la MATEC). Il faut entre 2 et 3,5 millions d'euros pour sa restructuration et sa mise en conformité. Solgne participerait pour environ 50% du coût des travaux, après déduction des subventions (environ 50%). Comment financer les travaux de l'école si la maison dentaire absorbe toutes les ressources disponibles ?

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- La révision du PLU, c'est l'évolution de notre village pour les 10, 20, 30... ans à venir. M. le Maire n'aurait-il pas commencé par la fin ? Après une dizaine de réunions de la commission PLU avec le bureau d'études GREEA et différents partenaires, le projet est presque bouclé. Et M. le Maire organise enfin une réunion publique pour entendre l'avis des Solgnois. Pourquoi ne pas avoir pris le pouls des habitants au démarrage du projet ?

- Cette réunion a mis en évidence (au moins pour les automobilistes) la nécessité de créer une nouvelle sortie du village, du côté de Buchy. Nous espérons que cette requête pleine de bon sens sera entendue. Une sortie de la rue du Moulin vers la rue du Haut Bois amènera bien les voitures vers le nord du village, mais sans réduire le trafic sur la place du 18 novembre, engorgée à certaines heures de la journée.

- La capacité de la station d'épuration fait débat : 1395 d'après le site du SIERM, 1500 d'après M. le Maire et GREEA. Quoi qu'il en soit, que se passera-t-il si le nombre d'habitants atteint l'une de ces limites ?

Contactez-nous : solgne2020@free.fr

Évitons les malentendus

Certains d'entre vous s'interrogent sur nos votes en conseil municipal.

Les comptes-rendus des réunions du conseil municipal laissent penser que nous ne votons jamais « pour », mais la réalité est tout autre. En effet, avant chaque conseil, nous demandons les documents liés à l'ordre du jour pour les étudier préalablement. En règle générale, nous ne recevons que des bribes d'informations. Serait-il sérieux et honnête de « voter pour » sur un sujet mal connu ?

Nous nous abstenons également lorsque la délibération proposée n'est pas conforme à la loi. D'ailleurs plusieurs délibérations ont été « retoquées » par le Contrôle de légalité de la Préfecture. Les élus ne devraient-ils pas montrer l'exemple et respecter la loi ?

Enfin 40% des Solgnois nous ont fait confiance, mais nous n'avons que trois voix sur quinze. Sérieusement, même si nous participons activement aux débats, comment pourrions-nous empêcher M. le Maire de valider ses projets ?

Certes M. le Maire a développé le village (498 habitants en 1982, 1126 en 2020). Mais aujourd'hui les bâtiments communaux et la voirie sont en piteux état. Il est vrai que l'éclairage public a été rénové avec des LED. Mais parce que les anciennes lampes au sodium ne sont plus commercialisées. Nous n'avions plus le choix. N'est-il pas urgent de s'occuper de notre patrimoine et pour une fois d'anticiper ? Pourquoi M. le Maire n'a-t-il pas présenté de projets pour bénéficier du plan « France Relance ». C'est une occasion manquée.

Nous nous inquiétons également du fait que Solgne perd de son importance et son attractivité. Les Maisons France Services ouvrent à Rémyilly et Verny, mais pas chez nous. Nous n'avons plus de vice-présidence à la Communauté de Communes...

En 2022, mes choix continueront d'être dictés par l'intérêt de la collectivité, c'est-à-dire du village et de ses habitants.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2022 !

Salutations cordiales,
Mariline Thiebaut

facebook.com/solgne2020